

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ENREGISTREMENT DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE (DIGERPI) (PANAMA)**
EN TANT
QU'OFFICE DESIGNÉ (OU ELU)

TABLE DES MATIÈRES

L'OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ	<i>Inclus</i>
LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE	<i>Information pas encore disponible</i>

RÉSUMÉ

**Office désigné
(ou élu)**

RÉSUMÉ**PA**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ENREGISTREMENT DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE (DIGERPI) (PANAMA)**

PA

Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.1) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité
	En vertu de l'article 39.1)a) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité
Traduction de la demande internationale requise en ¹ :	Espagnol	
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale ¹ :	En vertu de l'article 22 du PCT : Description, revendications (si elles ont été modifiées, seulement telles que modifiées ainsi que toute déclaration faite en vertu de l'article 19 du PCT), texte éventuel des dessins, abrégé	
	En vertu de l'article 39.1) du PCT : Description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer seulement tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)	
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Oui	
Taxe nationale ¹ :	Monnaie : Dollar des États-Unis (USD)	
	Pour un brevet :	
	Taxe de dépôt :	USD 128,50
	Pour un modèle d'utilité :	
Taxe de dépôt :	USD 78,50	
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	Lorsque le déposant est l'inventeur et que sa situation économique l'empêche de payer le montant total des taxes, il peut avoir le droit de s'acquitter de seulement 10% de la taxe de dépôt ²	

[Suite sur la page suivante]

¹ Doit être remise ou payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

² Il convient de se renseigner auprès de l'office pour de plus amples renseignements.

RÉSUMÉ

**Office désigné
(ou élu)**

RÉSUMÉ**PA**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ENREGISTREMENT DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE (DIGERPI) (PANAMA)**

PA*[Suite]*

Exigences particulières de l'office
(règle 51*bis* du PCT) :

Nom et adresse de l'inventeur s'ils n'ont pas été indiqués dans la partie "requête" de la demande internationale^{3,4}

Déclaration relative au droit du déposant de demander et d'obtenir un brevet^{3,4}

Déclaration relative au droit du déposant de revendiquer la priorité de la demande antérieure^{3,4}

Justification du changement du nom du déposant si le changement est survenu après la date du dépôt international⁴

Traduction en trois exemplaires⁴

Représentation par un avocat ou juriste enregistré au Panama

Justification de la désignation du mandataire (autorisation ou pouvoir)

Qui peut agir en qualité de
mandataire ?

Tout avocat ou juriste enregistré au Panama

L'office accepte-t-il les requêtes en
restauration du droit de priorité
(règle 49*ter.2* du PCT) ?

Oui, l'office applique à ces requêtes le critère de "diligence requise"

³ Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

⁴ Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai de six mois à compter de la date de réception de l'invitation.